

Règlement Intérieur Gîte "Le 7"

Durée de location

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ

- * Les arrivées se font entre 17h00 et 19h00 le premier jour de la réservation.
- * Les départs se font le matin avant 12h00 le dernier jour de la réservation.
- * A votre arrivée les clefs, le règlement intérieur et un inventaire vous seront remis.
- * Un état des lieux serait fait en début et fin de séjour.

Rappel !! Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite de départ

Caution et Règlement

Une caution de 1000 euros et le règlement total du séjour sont à fournir à la remise des clés. Toutes dépenses supplémentaires durant le séjour (fourniture de pain, viennoiseries, petit-déjeuner ou repas) seront à régler le jour du départ au plus tard.

Matériel fourni

- * Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), 1 couette et 2 oreillers (4 pour les lits doubles) par lit conformément à l'inventaire. Les lits seront faits à votre arrivée. Vous devez obligatoirement laisser les couettes pliées et les oreillers sur le lit lors de votre départ.
- * Le linge de lit est fourni. Chaque matelas et oreillers sont équipés d'alèses qui devront être propres et maintenues en place lors du départ.
- * Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée (sacs poubelles, éponges, torchon, microfibres, pastilles lave-vaisselle, produits ménagers, sel, poivre, vinaigre, huile...) Ayez la gentillesse de renouveler pour les vacanciers suivants.

Rappel !!! A votre départ les parures de lits (housses de couette, draps housses et taies d'oreillers), les serviettes de toilettes ainsi que les autres textiles usagés (serviettes, torchons, microfibres, serpillères...) devront être mis dans les paniers à linge de la buanderie en respectant les consignes de tri.

Utilisation des lieux

- * Tous les meubles sont à votre disposition. Merci de les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- * La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veillez à éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes longtemps si le chauffage est en fonctionnement.
- * Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique (fosse septique).
 - * Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Rappel !!! dans le cas d'un blocage (wc bouché) des pompes, de la station de relevage ou du système d'assainissement dû à une mauvaise utilisation, la responsabilité du locataire est engagée.

Utilisation de la connexion Internet

* Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargement et de consultation de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées et l'adresse IP du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

Utilisation de la piscine

* La piscine est utilisable uniquement par les locataires, le maillot de bain est obligatoire.

* La piscine devra être nettoyée et bâchée à votre départ.

Consignes de sécurité et de bienséance

- * Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- * Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.
- * Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- * En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police, 112 pour les portables).
- * Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le jardin et la piscine peuvent présenter des dangers de noyade, ne laissez pas les enfants s'y promener seuls sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable.
- * Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres, en cas de risque de pluies (et notamment d'orage). Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence. Toutes dégradations du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des parquets) seront imputables au locataire.
- * Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLEGIAURE assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location.

Rappel !!! Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du gîte.

Forfait nettoyage

* Un forfait nettoyage peut s'appliquer en fin de séjour, si lors de l'état des lieux de sortie du client le nettoyage a été insuffisant. Le forfait de base est de 200 euros.

Rappel !!! le logement doit être rendu impeccable...

* *Les sanitaires : wc, douches, parois de douches, pare-baignoire, vasques et "siphons", toilettes*

* *l'électroménager (frigo, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cafetière, micro-ondes, grille-pain...)*

* *les meubles (chaises, canapés, tables...)*

* *la vaisselle (couverts, assiettes, verres, plats).... doivent être lavés et rangés*

* *les sols doivent être aspirés et nettoyés.*

* *Matériel extérieur (chaises, table, barbecue...) .*

Ordures ménagères

* Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : - **poubelle grise** pour les déchets ménagers – **poubelle bleue** pour le recyclage carton, plastique, métal, papier (mettre les déchets en vrac dans le bac) – **pour le verre** des conteneurs se trouve au Champs de Mars ou à la déchetterie

Rappel !!! Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres

Accueil des animaux

* Les animaux sont acceptés mais le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement. Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toutes dégradations dues à des animaux est à la charge exclusive du locataire. Les animaux ne doivent en aucun cas monter sur les lits.

Parking

* 4/5 Véhicules pourront stationner dans la cour.

Barbecue

* Vous pouvez utiliser seulement le barbecue à gaz (pas de charbon), à condition de le rendre propre pour les prochains locataires.

Entretien

* Selon le séjour (long ou court), nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour pour la tonte, l'arrosage des fleurs, l'entretien de la piscine... Nous veillerons à respecter votre intimité.

En cas de problème

* En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.

* En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le rendu de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

Forfait casse et nettoyage

Assiette, verre, bol, couvert : 3 euros/article

Verre à vin, champagne... : 5 euros/article

Piscine non nettoyée : 100 euros

Forfait ménage non fait : 200 euros

Matelas abimé ou taché : 500 euros

Oreiller : 30 euros.

Date et signature du locataire précédé de la mention « lu et approuvé »